

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juillet 2024

N°2024/07/25/12 -OBJET : Approbation convention entre la commune et la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole Alpes Provence relative au soutien de la restauration du Grand Lavoir.

Le vingt-cinq juillet deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dix-neuf juillet 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

Etaients Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, Emilie GERMAIN, Murielle GARZINO, Bernadette SAMUEL, REYNOUD Henri, Laurent JUGLARET à partir du point n°7, WAJS Alexandre, Marie-Pierre CALLET, FABRE Thierry,

Pouvoirs : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, Patrick LAFFITTE à Marc FUSAT, Sébastien THOMAS à Henri REYNOUD, Christine GARCIN-GOURILLON à Fabienne CITI et Alain CHAIX à Marie Pierre CALLET

Absents excusés : Fanny ARSAC, Lucie BABIN, Laurent JUGLARET jusqu'au point 6 inclus

Secrétaire de séance : Bernadette SAMUEL

Rapporteur : Fabienne CITI

Madame le Rapporteur fait part à l'assemblée d'un projet de convention de partenariat à intervenir entre la commune et la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole Alpes Provence.

Elle précise que la Caisse Régionale du Crédit Agricole Alpes Provence a la volonté d'affecter une partie de ses résultats au soutien de projets qui s'inscrivent dans cette perspective et a défini une politique de mécénat dans les domaines du patrimoine, de la culture, de l'éducation, de la recherche et de la solidarité collective.

A cet effet, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Alpes Provence a décidé, fin 2006, de créer la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Alpes Provence.

Dans ce cadre, la commune a sollicité le soutien de la Fondation, sur la base d'une demande de financement pour le projet de rénovation complète du grand lavoir de la commune de style second empire élevé sous Napoléon III.

La présente Convention a pour objet de déterminer les engagements respectifs des Parties ainsi que les modalités de la collaboration, la fondation susvisée s'engageant par le biais de ladite convention à financer à hauteur de 7 000€ le projet de rénovation du grand lavoir.

Madame le rapporteur propose donc au conseil municipal de délibérer afin de valider le contenu de la convention et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

Vu le projet de convention à intervenir entre la commune de Maussane les Alpilles et la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole Alpes Provence

APPROUVE le contenu de ladite convention

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'hôtel de ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 26 JUIL. 2024

Secrétaire de séance,
Bernadette SAMUEL



Le Maire,
Jean-Christophe CARRÉ



Publication sur le site de la mairie le : 26 JUIL. 2024